



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Réunion du 22 mai 2025

Convocation du 16 mai 2025



-Délibération C/25-03

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 16 mai 2025 le Comité Syndical de Territoire d'énergie 90 s'est réuni en deuxième session ordinaire le seize mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle AZAP de la Jonxion à Meroux-Moval, sur convocation du Président.

Etaient présent(e)s :

BAPST Vanessa - BARRE Edmond - BAUMGARTNER Bernadette – BLANC Michel (*pouvoir de CODDET Christian*) – CANAL Christian - CLAVEQUIN Jean-Pierre - COURBOT Francis - BOURQUIN Jean-Luc – BURGER Alain – CESCA Bruno - CHENUT Roger - CONSTANTAKATOS Miltiades - EHRET Christophe – FRESET Valérie - GENDRIN Marc - GODEAU Jean-Pierre – GRAEHLING Michel - GREGUOR Olivier – HAEGELIN Denis - HEIDET Eric – JAMET Jean-Claude - KRUGER-DEUBER Francis – LEDRAPIER Christophe – LESOU Chantal – LOCATELLI Jean - MANGIN Eric – MARTIN Bruno - MUNIER Daniel – PERREZ Marie-Ange - PETITOT Eric - PICARD Alain - ROICOMTE Romuald - SALOMON Michèle – TASSETTI Frédéric - THOMAS Alex – TREIBER Jean-Daniel - VIVOT Sébastien– WIDMER Eric - ZIEGLER Arnaud (*pouvoir de DINET Monique*) – WALTER Jean-Luc.

Etaient excusé(e)s :

BATISSE Arnaud – BITSCH Simon - BOUDEVIN Nathalie – BOUHELIER Michel – CASOLI Jean-François - CHARTAUX Caroline -CODDET Christian (*pouvoir à BLANC Michel*) – COTTET Priscillia – DEMOUGE Cyrille - DINET Monique (*pouvoir à ZIEGLER Arnaud*) – FERNANDEZ Dorothée – HANSEN Céline – HIBLOT Bernadette - HUGUENIN Alain – JAMEI Samir - JORGELIN Isabelle – KLEIBER André - PARROT Eric – PFHURTER Florence - POINSSOT Evelyne - RODRIGUEZ Rafaël – SORET François – SUBASI Gökhan - ZUMBIHL Jean-François.

40 délégué(e)s présent(e)s – 24 délégué(e)s excusé(e)s – 2 pouvoirs

Nombre de votants : 42

Assistaient :

LOMBARD Nathalie -- WIEDER Christelle.



Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération sera affiché au siège du syndicat à compter du 14 février 2025.



Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Président précise que le comptable de Territoire d'Énergie 90 a transmis le compte de gestion de l'exercice 2024 au syndicat.

Après s'être assuré que le receveur :

- a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés
- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024,
- a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du responsable du service de gestion comptable Belfort 2 pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des votes exprimés :

- APPROUVE le compte de gestion 2024
- AUTORISE le Président à signer le compte de gestion 2024

Pour extrait conforme,

Meroux-Moval le 26 mai 2025

Le Président,

Michel BLANC


Territoire d'énergie 90
1 avenue de la Gare TGV
Tours 5 - La Jonction 1
90400 MEROUX